VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 21 juin 2012 approuvant un crédit d'étude de Fr. 133'000.-- pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle - Les Sciers ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 80'045.30 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 80'045.30 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle – Les Sciers ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623041.501217 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623041.141001 ;

4. d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623041.331000 ;

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE *

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 18 octobre 2012 approuvant un crédit d'étude de Fr. 1'000'000.-- pour la construction d'une crèche au lieudit La Chapelle-Les Sciers ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 246'606.-- ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 246'606.-- destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour la construction d'une crèche au lieudit La Chapelle-Les Sciers ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 541710.503221 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 541710.143511 ;

4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 541710.331000 ;

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 20 décembre 2012 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 190'000.-- pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture de la maison de quartier du Plateau ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 84'310.25 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 84'310.25 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture de la maison de quartier du Plateau,

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 352630.503129 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 352630.143401 ;

4. d'amortir cette somme en 5 ans (ou en 30 ans en cas de réalisation), à compter de 2014, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 359100.331000 ;

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE *

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 22 mars 2007 approuvant un crédit total de Fr. 2'590'000.-- pour la rénovation des ailes Nord-Est et Nord-Ouest de l'immeuble sis au 70, route du Pont-Butin (2ème étape) ;

Vu que la part des travaux de rénovation complète des façades des 1er et 2ème étages, votée aux comptes des investissements, se monte à Fr. 2'174'000.-- ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 121'178.57 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 121'178.57 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour la rénovation complète des façades des 1er et 2ème étages de l'immeuble sis au 70, route du Pont-Butin ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 956100.503779 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 956100.123271 ;

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE *

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 20 décembre 2012 approuvant un crédit d'étude de Fr. 3'355'000.-- pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 100'981.75 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 100'981.75 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud,

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 351710.503221 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 351710.143411 ;

4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2014, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351710.331000 ;

VILLE DE LANCY
CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 21 octobre 2010 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 436'000.-- pour le réaménagement complet du Vieux-chemin-d'Onex, tronçon chemin Pré-Monnard/route du Pont-Butin et plantations ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 33'001.30 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 33'001.30 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour le réaménagement complet du Vieux-chemin-d'Onex, tronçon chemin Pré-Monnard/route du Pont-Butin et plantations ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623182.501763 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623182.141001 ;

4. d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2012, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE *

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu la nécessité de mettre en conformité les garde-corps de la passerelle piétonne de la rampe du Pont-Rouge ;

Vu que cette passerelle piétonne est notamment utilisée par les enfants se rendant à l'école du Petit-Lancy ;

Vu la norme VSS 640568 réglant les questions relatives à la hauteur des garde-corps en fonction de son usage et de sa fréquentation ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 92'100.— pour la mise en conformité des garde-corps de la passerelle de la rampe du Pont-Rouge ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501 ;

3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;

4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE *

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 17 décembre 2015

Vu le plan localisé de quartier N° 29754 prévoyant notamment la réalisation d'un ensemble d'ouvrages dans le périmètre compris entre les chemins du Bac, Daniel-Ihly et du Crédo ;

Vu que, dans le cadre de ce plan localisé de quartier, l'immeuble B1 abritera pour une partie un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2014, ouvrant au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- destiné à couvrir la participation de la Ville de Lancy aux frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours pour la réalisation en conception-réalisation (entreprise totale) en vue de la construction de cet IEPA ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015, ouvrant au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 22'500'000.- destiné à la construction de cet IEPA ;

Attendu que la Fondation communale immobilière de Lancy a manifesté son souhait d'acquérir cette infrastructure, de la réaliser et de la gérer ;

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. de vendre à la Fondation communale immobilière de Lancy les parcelles 38 et 39 de Lancy, respectivement d'une surface de 62 et 1672 m2, pour le prix de Fr. 867'000.-, correspondant à leur valeur inscrite au bilan ;

2. de céder à la Fondation communale immobilière de Lancy le contrat d'entreprise totale pour la réalisation d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées, résultant de la délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015, ouvrant au Conseil administratif un crédit de Fr. 22'500'000.- pour la construction dudit immeuble ;

3. d'autoriser la Fondation communale immobilière, conformément à ses statuts, à acquérir les parcelles 38 et 39 de Lancy, respectivement d'une surface de 62 et 1672 m2, pour le prix de Fr. 867'000.-, à accepter la cession du contrat d'entreprise totale pour la réalisation d'un immeuble pour personnes âgées et à financer cette opération par un emprunt hypothécaire s'il y a lieu, jusqu'à concurrence de 85% des montants engagés ;

4. de demander à la Fondation communale immobilière de Lancy de procéder au remboursement des dépenses consacrées par la Ville de Lancy pour les études, concours et contrat avec l'entreprise totale, selon le détail suivant :
   - Participation au concours pour la réalisation en conception et réalisation d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées, selon délibération du Conseil municipal du 27 mars 2014 et décompte final d'octobre 2015, soit Fr. 119'600.-
   - Frais d'organisation des appels d'offres, Fr. 25'790.-
   - Remboursement des acomptes versés par la Ville de Lancy, à l'entreprise totale, sur la base d'un décompte précis dont le montant exact sera déterminé au moment de la signature de l'acte de vente (Fr. 181'104.10 au 12.11.2015)

5. de comptabiliser la recette de Fr. 867'000.-, soit le prix de la vente des parcelles 38 et 39 inscrites au patrimoine financier, au compte des investissements, rubrique 95.600; de créditer subséquemment le bilan, rubrique 95.123 ;

6. de passer toutes écritures utiles pour extourner au bilan du patrimoine administratif les frais engagés pour le concours en 2014, rubrique 58.143, par le compte des investissements ;

7. de demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous actes y relatifs.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY * CANTON DE GENÈVE *